



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260513-2026-10-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception en préfecture : 13/05/2026
10 MAI 2026

N°2026-100

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ACQUISITION DES PARCELLES SECTION Z N°35P, 313P, 312 ET 318 CORRESPONDANT À UNE PLACETTE SISES 83 ET 85 RUE JEAN JAURÈS

Rapporteur : Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF), Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER), Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

Secrétaire de séance : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 10

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Plan local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu le plan de division ci-annexé ;

Vu l'avis de la Direction Nationale des Interventions Domaniales en date du 14 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} Commission Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique, émis lors de sa séance du 22 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 22 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} Commission Cadre de vie, environnement, mobilités et sécurité, émis lors de sa séance du 20 avril 2026.

Considérant ce qui suit :

La volonté de la Ville est de dynamiser et revitaliser le cœur de Ville afin de renforcer son attractivité et de répondre aux enjeux de préservation et de valorisation du tissu économique local.

Le Groupe Bouygues Immobilier, au travers de la SCCV Champigny Jaurès, est sur le point d'achever un programme immobilier neuf de logements et commerces en rez-de-chaussée rue Jean Jaurès, qui intègre la rétrocession foncière d'une placette située 83, 85 rue Jean Jaurès.

Ce programme est donc l'opportunité d'implanter de nouveaux commerces de qualité pour les habitants et les passants, venant constituer une véritable vitrine au cœur du centre-ville, directement connectée à la polarité commerciale de la RD4 qui compose le parcours marchand.

La réalisation de ce programme immobilier neuf de logements et commerces en rez-de-chaussée s'accompagne de la réalisation d'une placette les desservant, correspondant aux parcelles section Z n° 35p, 313p, 312 et 318 sise 83, 85 rue Jean Jaurès, d'une superficie de 473 m². Il convient donc désormais de réaliser l'acquisition de ces parcelles constituant de l'espace public.

Un accord est intervenu avec le propriétaire des parcelles pour un prix d'acquisition à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré,

034219400173-20260513-2026-100-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

ARTICLE 1 : DÉCIDE l'acquisition des parcelles section Z n° 35p, 313p, 312 et 318 sise 83, 85 rue Jean Jaurès, d'une superficie de 473 m², à l'euro symbolique.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant (Adjoint au Maire ayant reçu délégation) à signer l'acte authentique à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

ARTICLE 3 : DÉSIGNE l'étude Nogent Paris Est Notaires – 78, Grande rue Charles de Gaulle 94132 Nogent-sur-Marne pour l'établissement de l'acte authentique.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que la dépense correspondante à l'acquisition et aux frais d'acte est inscrite au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance
Mme Catherine MUSSOTTE-
GUEDJ